



**DE LA COMMUNE DE LEON  
SEANCE DU 15 FEVRIER 2024**

Nombre de membres afférents au Conseil  
**19**

Nombre de membres en exercice  
**19**

Nombre de membres ayant  
pris part à la délibération :  
**18**

Date de la Convocation :

**9 FEVRIER 2024**

Date d'affichage :

**16 février 2024**

Objet de la délibération :

**DEL2024\_011 – Modification du plan de financement de l'aménagement du Bourg – phase 3**

L'an Deux Mil Vingt Quatre et le Quinze Février à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Stéphanie HERVE, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE.

**Absents ayant donné procuration** : Dominique LARTIGAU à Jean MORA, Catherine COMBARIEU à Martine DUVIGNAC, Delphine DUPRAT à Marjolaine PERNAUT, Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Michel RAFFIN, Eric MACQUART à Muriel LAGORCE

**Absents** : Isabelle BOUCHES

**Secrétaire de séance** : François CORDOBES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 12 décembre 2023, le Conseil municipal a validé un plan de financement pour la phase 3 des travaux de requalification et de sécurisation du Centre bourg, intégrant des demandes de subvention.

Depuis, un échange a eu lieu avec les services des collectivités associées dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique du territoire. Il est apparu que le Département peut être sollicité sur ce projet, alors que les crédits LEADER ne sont plus mobilisables. Il convient donc de délibérer pour permettre le dépôt d'un dossier de demande de subvention.

Pour mémoire, la phase 3 va concerner la place de l'église et va radicalement faire évoluer notre village. Les places et chaussées entièrement bitumées et réservées à la circulation ou au stationnement automobile vont être pour partie végétalisés, transformées en espaces piétons et en espaces partagés, l'accessibilité sera totale sur tous l'espace public, les eaux pluviales seront gérées, la voie de circulation mise à sens unique pour que les poids-lourds ne se croisent plus, et les cyclistes disposeront des accès et des stationnements permettant à Léon de retrouver toute sa place sur le trajet de la Vélodyssée.

Le plan de financement de la phase 3 du projet (évaluée à 1 750 000 € HT) intègre cette nouvelle demande de subvention et s'établit désormais de la façon suivante :



Organisme		Assiette p	Taux	montant
État	DETR / DSIL	1 750 000 €	20 %	350 000 €
Fonds Vert		1 212 206 €	30 %	363 660 €
Agence Eau	Adour Garonne	1 212 206 €	25 %	303 050 €
Département	CRTE	1 212 206 €	15 %	181 830 €
Département	Amende police	1 750 000 €	6.86 %	120 000 €
SYDEC	Eclairage public	195 000 €	42 %	81 460 €
<b>Montant total des subventions demandées</b>				<b>1 400 000 €</b>
		Soit 80 % de 1 750 000 €		
Ville de Léon		1 750 000 €	20,00 %	350 000 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De valider le plan de financement de la phase 3 de requalification et de sécurisation du Centre bourg,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subvention auprès des différents financeurs selon le plan de financement ci-dessus,
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :